



SCANDALE DES 8 MILLIARDS PONCTIONNÉS SUR EDF

FO DEMANDE LA DISSOLUTION DE LA CRE !

Les personnels du groupe EDF, mais aussi nombre de commentateurs, ont été abasourdis devant la décision du gouvernement d'une violence absolue à l'égard de notre entreprise de service public : piquer dans les caisses d'EDF 8 milliards d'euros pour permettre la survie de nos concurrents !

Du jamais vu dans l'histoire économique de notre pays !

FO va combattre avec détermination cette décision inique, mais elle veut aussi situer les responsabilités, que ce soit celle de la CRE ou celle du Gouvernement.

FO demande la dissolution de la CRE et sa transformation en Commission de Défense du Service Public.

La responsabilité de la CRE et de son Président, Jean-François CARENCO, architecte de la loi NOME et donc de l'ARENH en 2010, est énorme.

Car il faut bien comprendre pourquoi la CRE est arrivée à une proposition d'augmentation de tarif réglementé de 44 % !

C'est elle qui a inventé cette notion absurde de la « contestabilité des tarifs » selon laquelle les TRV devaient être fixés en fonction **des coûts supportés par les concurrents et non pas en fonction des coûts d'EDF !** C'est Ubu Roi.

- C'est en application de ce principe que la CRE a décidé d'augmenter les tarifs réglementés à chaque fois que les fournisseurs alternatifs ont demandé plus d'ARENH que ce que les textes leur accordaient.
- Comme cela coûtait plus cher aux concurrents, car ceux-ci étaient obligés d'aller sur les marchés de gros au lieu d'acheter du nucléaire bradé à EDF, **la CRE demandait que cela coûte aussi plus cher aux clients d'EDF !**

Même l'Autorité de la Concurrence a trouvé que la CRE y allait fort, c'est dire !

- Et puis cerise sur le gâteau, pour calculer ce tarif pour 2022, la CRE a pris comme base de calcul les prix de marché de gros allant du 1^{er} au 23 décembre 2021. Comme à ce moment, les prix ont été très élevés, cela a donné une **hausse du TRV de 44 % !**

Cette décision est choquante et elle avait été contestée par certaines associations de consommateurs, car si on avait lissé sur l'année il n'y aurait pas eu de telles hausses.

Quant à la décision du Gouvernement de demander à la CRE de « vérifier » que les fournisseurs alternatifs ne se mettent pas cet argent public dans leurs poches, elle est franchement risible ! Car la CRE a déjà dit qu'elle ne pourrait que rendre public le nom des fraudeurs . . .

On se fiche vraiment du monde ! Aucun contrôle sérieux ne sera donc fait sur cette somme versée aux acteurs privés et de toute façon il n'y a aucune sanction !





Enfin, par ailleurs, c'est la CRE qui passe son temps à publier des tableaux trimestriels où elle se félicite de la perte des marchés d'EDF !

Que va-t-elle dire au moment où les clients reviennent chez EDF ?

Va-t-elle pénaliser EDF ?

Alors, pour FO Énergie et Mines la coupe est pleine.

La CRE ne vit que grâce à nos impôts. Il est inacceptable que de l'argent public alimente cette structure de destruction du service public.

Plus que jamais, il faut abandonner cette pseudoconcurrence mortifère et transformer les institutions qui sont chargées de l'organiser.

Car tout le monde voit bien que la concurrence aboutit à une hausse des prix, mais aussi à une destruction organisée d'EDF !

C'est pour cela que FO Énergie revendique sa transformation en Commission de Défense du service public.

Plus largement, FO dénonce l'attitude anti-EDF du Gouvernement.

**L'heure est à la mobilisation et nous appelons tous les agents
du Groupe EDF à se mobiliser le 26 janvier
pour une grande journée de grève pour dire :**

Oui au service public et Non à cette spoliation d'EDF !

La bataille ne fait que commencer !

Contact presse :

Jacky CHORIN

Délégué fédéral

tél. : 06 07 89 77 07

@ : jacky.chorin@fnem-fo.org

P 2/2 **AGIR, NE PAS SUBIR !**

www.fnem-fo.org